

NOUVEL ÉCLAIRAGE SUR LA POPULATION DES ORPHELINS

Entretien avec **Gilles Séraphin**, sociologue et directeur de l'Oned.



L'ENQUÊTE ANNUELLE SUR LA SITUATION DES PUPILLES DE L'ÉTAT RÉALISÉE CHAQUE ANNÉE PAR L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ENFANCE EN DANGER (ONED) CONSACRE DANS SA NOUVELLE ÉDITION UN VOLET SPÉCIFIQUEMENT DÉDIÉ À LA POPULATION DES ORPHELINS. UNE ÉTUDE QUI PERMET DE FAIRE ÉMERGER QUELQUES DONNÉES SUR LA SITUATION DE CES ENFANTS, COMME NOUS L'EXPLIQUE GILLES SÉRAPHIN...

Dans quel cadre s'inscrit votre focus sur les orphelins dans votre étude ?

Gilles Séraphin : Il est important de préciser que les orphelins dont nous avons analysé la situation sont uniquement des orphelins bénéficiant du statut de pupille de l'État. Définissons déjà cette population : les mineurs qui deviennent pupilles de l'État sont des enfants pour lesquels il n'y a pas de détenteur de l'autorité parentale, suite essentiellement à un accouchement sous le secret, ou une déclaration juridique d'abandon, voire dans une moindre mesure un abandon, un retrait de l'autorité parentale ou une situation d'orphelinage. Ainsi, notre étude ne porte pas sur l'ensemble de la population des orphelins, même si elle couvre l'intégralité du territoire français. Ceci étant dit, les résultats obtenus sur cette population des orphelins pupilles de l'État font émerger certains indicateurs et caractéristiques représentatifs de ce que vit cette population.

Pourquoi vous être intéressés de plus près aux orphelins pupilles de l'État ?

G. S. : D'abord parce que les données statistiques sur la situation des enfants orphelins en France sont très rares. C'est une population très méconnue. Le fait que les enfants orphelins d'un seul parent soient englobés statistiquement dans les familles monoparentales y est sans doute pour beaucoup. Ensuite, l'Oned collabore avec la Fondation d'entreprise OCIRP et est particulièrement sensible au travail qu'elle mène pour faire connaître et reconnaître la situation des orphelins dans notre pays. C'est donc assez naturellement que nous avons décidé d'apporter notre contribution à ce travail fondamental à travers ce focus.

Quels principaux enseignements pouvez-vous tirer des résultats observés ?

G. S. : Il ressort de notre étude que 68 % des orphelins sortent du statut de pupille de l'État à leur majorité,

sans avoir été adoptés. Ceci peut s'expliquer par le fait que ces enfants acquièrent le statut de pupille de l'État à un âge plus avancé en moyenne en comparaison des enfants « nés sous X » qui l'acquièrent juste après leur naissance. Et l'on sait que plus un enfant pupille de l'État, et a fortiori orphelin, est âgé, moins il a de chance de bénéficier d'un projet d'adoption. 62 % des orphelins admis au statut de pupille de l'État avant l'âge de 3 ans ont été adoptés. Cette proportion diminue à mesure que l'âge d'admission au statut de pupille augmente.

Autre chiffre important : avant de devenir pupilles de l'État, 82 % des orphelins ont été pris en charge par les services de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), pendant une durée moyenne de 6 ans. Ce chiffre met en évidence qu'il faut absolument mettre à profit cette période pour renforcer les moyens d'action et les mesures d'aide pour accompagner chaque enfant, en fonction de son parcours passé et à venir, et de sa situation personnelle. Cet accompagnement peut porter, lorsque cela est possible, sur une recherche parmi les proches de personnes « ressources », qui pourraient éventuellement devenir des recours lorsque survient l'événement dramatique de l'orphelinage. Ce qu'on appelle le « projet de vie » de l'enfant doit être défini avec plus de force et les ressources nécessaires devraient être mieux identifiées pour permettre à l'enfant de mieux construire son avenir. Plus on démarrera tôt ce travail personnalisé, plus notre société sera en mesure de les aider efficacement.

Pour en savoir plus :

www.oned.gouv.fr

